



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La SAS ENERGIE VERTE ROISSY dont le siège social est situé à la Ferme de Stains à Villeneuve-sous-Dammartin (77230), a déposé le 10 juin 2021, complété le 13 octobre 2022 et le 22 décembre 2022, un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relatif à l'augmentation des capacités de traitement, à la diversification des sources d'approvisionnement et à la création d'une nouvelle lagune de stockage de digestats du méthaniseur qu'elle exploite au lieu-dit « Les hautes Bornes » à Thieux, et à l'épandage des digestats produits sur des terres agricoles.

Un exemplaire du dossier de la demande précitée, transmis complet et régulier le 22 décembre 2022 par la SAS ENERGIE VERTE ROISSY à l'issue de la phase d'instruction, sera déposé en version papier et numérique en mairie de Thieux, commune siège de la consultation du public, du **lundi 30 janvier 2023 au lundi 27 février 2023 inclus**.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement>

Le public peut consigner ses observations et propositions, pendant toute la durée de la consultation du public :

- sur un registre ouvert à la mairie de Thieux,
- par courrier, à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT située au 14 rue de l'Aluminium à Savigny-le-Temple (77547),
- par messagerie électronique à l'adresse générique de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT d'Île-de-France : ud77.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet de Seine-et-Marne.

L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le présent avis de consultation du public, ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2023/DRIEAT/UD77/02 du 02 janvier 2023 portant mise à disposition du public du dossier déposé par la SAS ENERGIE VERTE ROISSY sont publiés sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Information-du-public>